

Neyruz, le 30 novembre 2020

Elections communales 2021

Informations pour les groupes politiques

1. La Commune s'occupe de la totalité des démarches en lien avec les listes électorales, et prend en charge les frais d'impression y relatifs.
2. Le matériel de vote sera envoyé par la Commune. Il contiendra uniquement les listes électorales ainsi que les enveloppes de vote, le matériel informatique ainsi que le certificat de capacité civique.
3. Pour la documentation électorale et les frais y relatifs, un forfait sera octroyé pour chaque liste déposée, tant pour le Conseil communal que pour le Conseil général.
Les montants suivants sont prévus :
 - CHF 1'000.- pour une liste au Conseil communal
 - CHF 2'000.- pour une liste au Conseil général
4. Chaque groupe politique se charge d'envoyer lui-même sa documentation électorale.
5. Chaque groupe politique doit fournir des scrutateurs pour le dépouillement. Le nombre sera défini à l'issue du dépôt des listes électorales. Les groupes politiques sont priés de prendre en considération les règles de récusation en vigueur.
6. L'utilisation des plateformes communales pour les élections a été définie comme suit :
 - Affichage d'un avis (format A4 maximum) aux piliers publics (Administration et Aigle Noir) ainsi qu'à la déchetterie
 - Aucune autre publication ne sera autorisée sur les autres supports communaux.
7. La Commune publiera fin janvier 2021 sur son site internet une information quant aux groupes politiques présentant des candidats (noms des groupes, sites internet).
8. Toutes les informations en lien avec les élections communales 2021 sont publiées sur le site internet, dans la rubrique Politique / Elections communales.

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 30 novembre 2020

Le Conseil communal